### REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ANNÉE 2024

# CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE NOUVELLE CHARNY ORÉE DE PUISAYE

### MARDI 27 NOVEMBRE 2024 à 20 H 00 en la SALLE POLYVALENTE DE CHARNY

### ORDRE DU JOUR

#### Délibérations

- 1. Adoption de la motion de soutien au Conseil Département de l'Yonne.
- 2. Renouvellement du panneau d'information dans le centre de Charny.
- 3. Convention de partenariat périscolaire pour la garderie de Villefranche avec l'association « Enfance et Loisirs Pour Tous » année scolaire 2024-2025 avenant n°1.
- 4. Consultation de l'Assemblée concernant l'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol.
- Autorisation donnée au Maire d'attribuer les marchés de travaux concernant les travaux de réhabilitation de l'ancienne trésorerie en Pôle archives.
- Demande de subvention à la Région Bourgogne-Franche-Comté dans le cadre du dispositif Effilogis pour le financement des travaux de réhabilitation de l'ancienne trésorerie en Pôle archives municipales.

Étaient présents les Conseillers Municipaux suivants: Gérald ALBANO, Nadine BEAUFILS, Régine BECUWE, Karine BUSSON, Michèle COIGNOUX, Claude COLLARD, Patricia CONTRAULT, Max DAVEAU, Marie-Hélène FILIE, Thierry GAUDIN, Jean-Pierre GERARDIN, Denis GLEYZE, Brigitte GOUNOT, Laurent GREGOIRE, Franck HORRY (à partir de 20h20), Reynald HUCK, Yann HUMEAU, Nathalie JARD, Fabienne JAVON, Claudine LAUBIN, Pascal LECOMTE, Jean-Christophe LETIERCE, Patrice MASSE, Solange MELLIN (à partir de 20h30), Elodie MENARD, Gisèle MIREUX-HOCHART, Sylvie MOLIA, Aurélie MOREAU, Roger MOREAU, Julie PARIZE (à partir de 20h30), Aurélien PECOT, Michèle RAUST-COUANAULT, Daniel ROY, Nathalie SAULNIER, Viviane VASSET, Rose-Marie VUILLERMOZ, Arnaud XAINTE (à partir de 20h25).

Absents excusés ayant donné pouvoir : Raymonde BEAUFILS (pouvoir à Nadine BEAUFILS), Pascal BOUDIN (pouvoir à Claudine LAUBIN), Liliane CARRE (pouvoir à Roger MOREAU), Hervé CHAPUIS (pouvoir à Aurélien PECOT), Serge COLOMBINI (pouvoir à Nathalie SAULNIER), Patrice CORBY (pouvoir à Sylvie MOLIA), Pascal COUILLAUT (pouvoir à Brigitte GOUNOT), Erick FLEURY (pouvoir à Jean-Christophe LETIERCE), Annick FOURNIER (pouvoir à Reynald HUCK), Gaëlle JANNOT (pouvoir à Rose-Marie VUILLERMOZ), Fabien PETIT (pouvoir à Pascal LECOMTE), Karine PONCELET (pouvoir à Michèle COIGNOUX), Hervé RIOTTE (pouvoir à Solange MELLIN), Francis VERPY (pouvoir à Patricia CONTRAULT).

Absents: Marie-Solenne BERGANDI, Alain VAVON.

Date de convocation: 20 novembre 2024.

Membres afférents au Conseil : 53.

Membres présents : 33, 34 à partir de 20h20, 35 à partir de 20h25, 37 à partir de 20h30.

Membres ayant pris part aux délibérations : 51.

Quorum: 27.

Nathalie JARD est désignée secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal du 24 septembre 2024.

# REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ANNÉE 2024

Le conseil municipal, à la MAJORITÉ (2 abstentions) des membres présents et représentés, APPROUVE le procès-verbal du 24 septembre 2024.

Il est observé une minute de silence en la mémoire de Monsieur Michel PECHART, conseillé municipal.

### Informations règlementaires

Décisions prises dans le cadre de la délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au Maire (article L.2122-22 du C.G.C.T.) :

- 2024-21: Remboursement de caution du logement sis 37 Grande Rue 89120 CHARNY OREE DE PUISAYE.
- 2024-22 : Avenant de plus et moins-values aux prestations des marchés de travaux de réaménagement du plateau sportif de Charny Orée De Puisaye.

### Délibérations

# 2024-106 Adoption de la motion de soutien au Conseil Départemental de l'Yonne.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu la proposition de motion de soutien, transmise par Monsieur Patrick GENDRAUD, Président du Conseil Départemental de l'Yonne, aux communes du Département 89 en date du 22 octobre 2024.

Il est proposé à l'Assemblée :

- D'ADOPTER et SOUTENIR la motion proposée par le Président du Conseil Départemental de l'Yonne.
- **D'AUTORISER** le Maire, ou son représentant, à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Il est demandé quelques précisions auxquels Madame le Maire répond.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré,

# DÉCIDE

A la MAJORITÉ (1 contre et 7 abstentions) des membres présents et représentés :

- D'ADOPTER et SOUTENIR la motion proposée par le Président du Conseil Départemental de l'Yonne.
- D'AUTORISER le Maire, ou son représentant, à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

### 2024-107 Renouvellement du panneau d'information dans le centre de Charny.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu le Code de la Commande Publique.

Vu la proposition commerciale de la société LUMIPLAN relative au renouvellement du panneau d'information du centre de Charny.

Vu la délibération n°2024-054 du 26.03.2024 adoptant le budget primitif principal pour l'exercice 2024.

Considérant la nécessité de renouveler le panneau d'information du centre de Charny car il est vieillissant et demande des maintenances de plus en plus régulières et limitées.

Sur avis favorable de la commission « Communication, Culture, Numérique » en date du 18.11.2024.

Il est proposé à l'Assemblée :

# REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ANNÉE 2024

- DE DECIDER l'acquisition d'un panneau d'information au prix de 18 000 € HT auprès de l'entreprise LUMIPLAN.
- DE DIRE que les crédits sont inscrits au budget.
- **D'AUTORISER** le Maire, ou son représentant, à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Arrivée de Monsieur Franck HORRY à 20H20.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré,

### DÉCIDE

A la MAJORITÉ (2 abstentions) des membres présents et représentés :

- DE DECIDER l'acquisition d'un panneau d'information au prix de 18 000 € HT auprès de l'entreprise LUMIPLAN.
- DE DIRE que les crédits sont inscrits au budget.
- D'AUTORISER le Maire, ou son représentant, à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

2024-108 Convention de partenariat périscolaire pour la garderie de Villefranche avec l'association « Enfance et Loisirs Pour Tous » année scolaire 2024-2025 – avenant n°1.

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Considérant la nécessité de mettre à jour la convention par un avenant pour prendre en compte les évolutions réglementaires.

Il est proposé à l'Assemblée :

- **D'APPROUVER** les termes de l'avenant n°1 de partenariat avec l'association « Enfance et Loisirs Pour Tous » pour l'accueil périscolaire de Villefranche.
- D'AUTORISER le Maire, ou son représentant, à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré,

# DÉCIDE

A l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés :

- D'APPROUVER les termes de l'avenant n°1 de partenariat avec l'association « Enfance et Loisirs Pour Tous » pour l'accueil périscolaire de Villefranche.
- D'AUTORISER le Maire, ou son représentant, à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

# 2024-109 Consultation de l'Assemblée concernant l'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol au titre du Code de l'Environnement.

Vu l'article L.122-1-V du Code de l'Environnement.

Vu l'article R.423-59 du Code de l'Urbanisme.

Vu le dépôt d'une demande de permis de construire PC08908623I0031 en date du 21.12.2023.

Considérant qu'une demande de permis de construire a été déposée en vue de construire une centrale photovoltaïque au sol à Charny Orée de Puisaye sur les parcelles cadastrées 086 ZK 99, 086 ZK 100, 294 ZI 18 et 294 ZI 19.

# REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ANNÉE 2024

Il est proposé à l'Assemblée :

- D'EMETTRE un avis favorable à ce projet.
- D'AUTORISER le Maire, ou son représentant, à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Arrivée de Monsieur Arnaud XAINTE à 20h25.

Arrivée de Mesdames Solange MELLIN et Julie PARIZE à 20h30.

Madame le Maire informe du déroulé de la procédure. A savoir, qu'à la suite du présent avis, les services de l'Etat traitant le dossier vont mener deux enquêtes publiques via un commissaire enquêteur qui recueillera l'avis de la population. Le dossier est actuellement en cours d'instruction.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré,

### DÉCIDE

A la MAJORITÉ (16 contre et 11 abstentions) des membres présents et représentés :

- D'EMETTRE un avis favorable à ce projet.
- D'AUTORISER le Maire, ou son représentant, à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

# 2024-110 Attribution des marchés de travaux de réhabilitation de l'ancienne trésorerie en Pôle archives municipales.

Vu l'article L.2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu les articles L.2123-1 et R.2123-1 et suivants du Code de la Commande Publique.

Vu le permis de construire n°PC08908624I0019 accordé à ce projet de travaux de réhabilitation le 10.10.2024 ;

Vu l'Avis d'Appel Public à la Concurrence publié au Bulletin Officiel des Annonces de Marchés Publics, et la consultation lancée en procédure adaptée sur le profil acheteur de la commune https://marches.ternum-bfc.fr/ du 07.10.2024 au 04.11.2024;

Vu le rapport d'analyse des offres en date du 20.11.2024 établi par le maître d'œuvre « ATRIA architectes » mandaté sur le projet, au regard des critères de jugement des offres définies dans le règlement de la consultation tels qu'ils suivent :

Critère 1: PRIX: 50 points

Critère 2 : VALEUR TECHNIQUE : 40 points

- Moyens humains affectés au chantier, matériel mis en œuvre pour l'opération, travaux ou tâches sous (ou co)-traités
- Moyens techniques et qualités des matériaux proposés
- Gestion de l'hygiène, sécurité et environnement (Dispositions prises pour l'élimination ou le recyclage des "déchets" de chantier)
- Liste des chantiers similaires réalisés.

Critère 3 : DELAI D'EXECUTION (calendrier avec temps par tâches) : 10 points.

Considérant que l'attribution des marchés en procédure adaptée ne nécessite pas la consultation de la commission d'appel d'offres,

Considérant qu'il y a lieu de notifier les marchés de travaux avant le 03.12.2024, conformément aux dispositions de l'arrêté préfectoral n°2024-0007 du 10.01.2024, prorogeant l'octroi de la DETR jusqu'à cette date.

Il est proposé à l'Assemblée :

# REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ANNÉE 2024

- D'ATTRIBUER les marchés publics de travaux de réhabilitation de l'ancienne trésorerie en Pôle archives municipales aux entreprises désignées ci-dessous, ayant présenté les offres les plus avantageuses au regard des critères de la consultation :
  - LOT 1: Désamiantage, déplombage, démolitions

Attribué à l'entreprise MICHEL, sise à Auxerre (89).

Pour un montant de 77 320,00 € HT, soit 92 784,00 € TTC, correspondant à la solution de base.

LOT 2 : Gros œuvre, réseaux, abords

Attribué à l'entreprise SEBILLAUT, sise à Appoigny (89).

Pour un montant de 175 684,00 € HT soit 210 820,80 € TTC, correspondant à la solution de base.

LOT 3: Charpente, couverture, zinguerie

Attribué à l'entreprise DURY, sise à Saint-Georges sur Baulche (89).

Pour un montant de 58 322,16 € HT soit 69 986,59 € TTC, correspondant à la solution de base.

LOT 4 : Menuiseries extérieures mixtes

Attribué à l'entreprise MENUISERIE TURROU, sise à Saint-Georges sur Baulche (89).

Pour un montant de 33 924,00 € HT soit 40 708,80 € TTC, correspondant à la solution de base et à la prestation supplémentaire : PSE Lot\_04-01 : Incidence brise soleil orientable.

· LOT 5 : Serrurerie, métallerie

Attribué à l'entreprise ROBIN DUCROT MÉTALLERIE, sise à Pourrain (89)

Pour un montant de 38 307,00 € HT soit 45 968,40 € TTC, correspondant à la solution de base et aux prestations supplémentaires : PSE Lot\_05-01 : Auvent

PSE Lot\_05-02 : Barreaudage

LOT 6 : Isolation par l'extérieur

Absence d'offre.

· LOT 7: Doublages, cloisons, plafonds

Attribué à l'entreprise WE SOL'D, sise à Perrigny (89)

Pour un montant de 40 300,00 € HT soit 48 360,00 € TTC, correspondant à la solution de base.

LOT 8 : Menuiseries intérieures bois

Attribué à l'entreprise BETHOUL LB, sise à Villemandeur (45).

Pour un montant de 25 580,94 € HT soit 30 697,13 € TTC, correspondant à la solution de base.

LOT 9 : Carrelages, faïences

Absence d'offre.

LOT 10 : Peintures

Attribué à l'entreprise DELAGNEAU, sise à Auxerre (89).

Pour un montant de 12 892,93 € € HT soit 15 471,52 € TTC, correspondant à la solution de base.

LOT 11: Revêtements, sols souples

Attribué à l'entreprise TECHNIQUE & DÉCOR, sise à Appoigny (89)

Pour un montant de 5 226,97 € HT soit 6 272,36 € TTC, correspondant à la solution de base.

LOT 12 : Chauffage, Ventilation, Climatisation

Attribué à l'entreprise PHOENIX CONCEPTION, sise à Savigny sur Clairis (89).

Pour un montant de 85 180,35 € HT soit 102 216,42 € TTC, correspondant à la solution de base.

LOT 13 : Electricité, courants faibles

Attribué à l'entreprise LA MANDARINE, sise à Fontaines (89).

Pour un montant de 80 841,83 € HT soit 97 010,20 € TTC, correspondant à la solution de base.

LOT 14 : Fondations spéciales

En attente et sous réserve de la transmission d'éléments techniques :

Attribué à l'entreprise ACCES BTP, sise à Paris 08 (75), pour un montant de 46 100,00 € HT soit 55 320,00 € TTC, correspondant à la solution de base ;

# REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ANNÉE 2024

Et, à défaut de transmission des éléments techniques nécessaires par l'entreprise ACCES BTP classée n°1;

Attribué à l'entreprise classée n°2 : URETEK FRANCE, sise à Serris (77), pour un montant de 63 403.82 € HT soit 76 084.58 € TTC, correspondant à la solution de base.

Le montant total des marchés publics de travaux ainsi attribué s'élève à 679 680,19 € HT, soit 815 616,22 € TTC (696 984,00 € HT, soit 836 380,80 € TTC si le lot n°14 est attribué à l'entreprise classée n°2) au regard du taux de TVA en vigueur à la date du rendu exécutoire.

- D'AUTORISER le Maire, ou son représentant, à signer les marchés publics de travaux avec les entreprises retenues et désignées ci-dessus pour l'attribution des lots n° 1-2-3-4-5-7-8-10-11-12-13, ainsi que leurs avenants, dans les limites définies par le Code de la Commande Publique,
- D'AUTORISER le Maire, ou son représentant, à signer le marché public de travaux dans les conditions précisées ci-dessus pour l'attribution du lot n° 14, ainsi que leurs avenants, dans les limites définies par le Code de la Commande Publique,
- DE DECLARER les lots n°6 (Isolation par l'extérieur) et n°9 (Carrelages, faïences) infructueux du fait de l'absence d'offre remise, et d'autoriser le Maire à relancer une consultation ouverte ou restreinte, à attribuer les deux lots concernés, et à procéder à la signature des marchés et de leurs avenants, dans les limites définies par le Code de la Commande Publique;
- D'INSCRIRE les crédits nécessaires au budget de la commune.
- D'AUTORISER le Maire, ou son représentant, à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Il est précisé que le chiffrage du coût des travaux de l'AMO n'incluait pas la réhabilitation de l'étage. Toutefois, dans le cadre du vote de la délibération de l'APD, il a été présenté l'ensemble de l'opération de réhabilitation total du bâtiment.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré,

### DÉCIDE

A la MAJORITÉ (8 contre) des membres présents et représentés :

- D'ATTRIBUER les marchés publics de travaux de réhabilitation de l'ancienne trésorerie en Pôle archives municipales aux entreprises désignées ci-dessous, ayant présenté les offres les plus avantageuses au regard des critères de la consultation :
  - LOT 1 : Désamiantage, déplombage, démolitions

Attribué à l'entreprise MICHEL, sise à Auxerre (89).

Pour un montant de 77 320,00 € HT, soit 92 784,00 € TTC, correspondant à la solution de base.

LOT 2: Gros œuvre, réseaux, abords

Attribué à l'entreprise SEBILLAUT, sise à Appoigny (89).

Pour un montant de 175 684,00 € HT soit 210 820,80 € TTC, correspondant à la solution de base.

LOT 3 : Charpente, couverture, zinguerie

Attribué à l'entreprise DURY, sise à Saint-Georges sur Baulche (89).

Pour un montant de 58 322,16 € HT soit 69 986,59 € TTC, correspondant à la solution de base.

LOT 4: Menuiseries extérieures mixtes

Attribué à l'entreprise MENUISERIE TURROU, sise à Saint-Georges sur Baulche (89).

Pour un montant de 33 924,00 € HT soit 40 708,80 € TTC, correspondant à la solution de base et à la prestation supplémentaire : PSE Lot\_04-01 : Incidence brise soleil orientable.

LOT 5 : Serrurerie, métallerie

Attribué à l'entreprise ROBIN DUCROT MÉTALLERIE, sise à Pourrain (89)

# REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ANNÉE 2024

Pour un montant de 38 307,00 € HT soit 45 968,40 € TTC, correspondant à la solution de base et aux prestations supplémentaires : PSE Lot\_05-01 : Auvent

PSE Lot\_05-02 : Barreaudage

LOT 6 : Isolation par l'extérieur

Absence d'offre.

· LOT 7: Doublages, cloisons, plafonds

Attribué à l'entreprise WE SOL'D, sise à Perrigny (89)

Pour un montant de 40 300,00 € HT soit 48 360,00 € TTC, correspondant à la solution de base.

LOT 8 : Menuiseries intérieures bois

Attribué à l'entreprise BETHOUL LB, sise à Villemandeur (45).

Pour un montant de 25 580,94 € HT soit 30 697,13 € TTC, correspondant à la solution de base.

LOT 9 : Carrelages, faïences

Absence d'offre.

LOT 10 : Peintures

Attribué à l'entreprise DELAGNEAU, sise à Auxerre (89).

Pour un montant de 12 892,93 € € HT soit 15 471,52 € TTC, correspondant à la solution de base.

LOT 11 : Revêtements, sols souples

Attribué à l'entreprise TECHNIQUE & DÉCOR, sise à Appoigny (89)

Pour un montant de 5 226,97 € HT soit 6 272,36 € TTC, correspondant à la solution de base.

· LOT 12: Chauffage, Ventilation, Climatisation

Attribué à l'entreprise PHOENIX CONCEPTION, sise à Savigny sur Clairis (89).

Pour un montant de 85 180,35 € HT soit 102 216,42 € TTC, correspondant à la solution de base.

LOT 13 : Electricité, courants faibles

Attribué à l'entreprise LA MANDARINE, sise à Fontaines (89).

Pour un montant de 80 841,83 € HT soit 97 010,20 € TTC, correspondant à la solution de base.

LOT 14 : Fondations spéciales

En attente et sous réserve de la transmission d'éléments techniques :

Attribué à l'entreprise ACCES BTP, sise à Paris 08 (75), pour un montant de 46 100,00 € HT soit 55 320,00 € TTC, correspondant à la solution de base ;

Et, à défaut de transmission des éléments techniques nécessaires par l'entreprise ACCES BTP classée n°1;

Attribué à l'entreprise classée n°2 : URETEK FRANCE, sise à Serris (77), pour un montant de 63 403.82 € HT soit 76 084.58 € TTC, correspondant à la solution de base.

Le montant total des marchés publics de travaux ainsi attribué s'élève à 679 680,19 € HT, soit 815 616,22 € TTC (696 984,00 € HT, soit 836 380,80 € TTC si le lot n°14 est attribué à l'entreprise classée n°2) au regard du taux de TVA en vigueur à la date du rendu exécutoire.

- D'AUTORISER le Maire, ou son représentant, à signer les marchés publics de travaux avec les entreprises retenues et désignées ci-dessus pour l'attribution des lots n° 1-2-3-4-5-7-8-10-11-12-13, ainsi que leurs avenants, dans les limites définies par le Code de la Commande Publique,
- D'AUTORISER le Maire, ou son représentant, à signer le marché public de travaux dans les conditions précisées ci-dessus pour l'attribution du lot n° 14, ainsi que leurs avenants, dans les limites définies par le Code de la Commande Publique,
- DE DECLARER les lots n°6 (Isolation par l'extérieur) et n°9 (Carrelages, faïences) infructueux du fait de l'absence d'offre remise, et d'autoriser le Maire à relancer une consultation ouverte ou restreinte, à attribuer les deux lots concernés, et à procéder à la signature des marchés et de leurs avenants, dans les limites définies par le Code de la Commande Publique;
- D'INSCRIRE les crédits nécessaires au budget de la commune.

# REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ANNÉE 2024

 D'AUTORISER le Maire, ou son représentant, à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

# 2024-111 Demande de subvention à la Région Bourgogne-Franche-Comté dans le cadre du dispositif Effilogis pour le financement des travaux de réhabilitation de l'ancienne trésorerie en Pôle archives municipales.

Le dispositif Effilogis de la Région Bourgogne-Franche-Comté vise à soutenir les collectivités territoriales et associations dans leurs projets de rénovation énergétique de bâtiments à usage tertiaire ou mixte.

Le projet de réhabilitation de l'ancienne trésorerie de Charny en Pôle archives municipales est éligible à cette aide puisque les performances énergétiques visées après réhabilitation sont conformes au label BBC (Bâtiment Basse Consommation) rénovation tertiaire, impliquant une réduction minimale de 40% de la consommation d'énergie finale, ainsi qu'une réduction significative des gaz à effet de serre.

L'utilisation de matériaux biosourcés d'isolation pour les menuiseries extérieures, l'isolation du plancher haut et l'isolation des murs permet de solliciter une aide bonifiée, d'un montant de 30 % du coût des travaux, et plafonnée à 120 000 €.

Considérant la proposition de plan de financement prévisionnel suivante, basée sur le coût estimatif des travaux au stade de l'avant -projet définitif :

Dépenses (€) HT		%	Recettes (€) HT		%
TRAVAUX	834 200	100	Etat Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux	250 000	30%
			Etat Fonds vert rénovation énergétique des bâtiments	208 550	25%
			Région EFFILOGIS Aides aux travaux	120 000	14%
			Autofinancement	255 650	31%
TOTAL	834 200	100	TOTAL	834 200	100

# Il est proposé à l'Assemblée :

- D'APPROUVER le plan de financement des travaux du Pôle archives municipales de la commune de Charny Orée de Puisaye présenté ci-dessus,
- DE SOLLICITER auprès de Madame la Présidente de la Région Bourgogne-Franche-Comté, l'attribution d'une subvention aussi élevée que possible, au titre du dispositif Effilogis de soutien aux travaux de rénovation énergétique des bâtiments.
- **D'AUTORISER** le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré,

### DÉCIDE

A la MAJORITÉ (2 abstentions) des membres présents et représentés :

 D'APPROUVER le plan de financement des travaux du Pôle archives municipales de la commune de Charny Orée de Puisaye présenté ci-dessus,

### REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ANNÉE 2024

- DE SOLLICITER auprès de Madame la Présidente de la Région Bourgogne-Franche-Comté, l'attribution d'une subvention aussi élevée que possible, au titre du dispositif Effilogis de soutien aux travaux de rénovation énergétique des bâtiments.
- D'AUTORISER le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

#### Affaires diverses.

Monsieur Denis GLEYZE s'interroge sur l'éclairage du plateau sportif.

Madame le Maire explique que les mats d'éclairage du plateau sportif possèdent des « CityTouch » comme pour l'éclairage public et ce afin de pouvoir maitriser les heures et leurs amplitudes de fonctionnement via une application.

Monsieur Jean-Christophe LETIERCE souhaite « prendre des nouvelles » de l'EPA.

Madame le Maire informe de la tenue du conseil d'administration, le lendemain. De plus, le sujet sera abordé en commission « Finances ».

Monsieur Aurélien PECOT demande des informations concernant le plan guide culturel.

Madame le Maire fait savoir que le document sera présenté à l'Assemblée prochainement.

Madame Nathalie JARD ajoute que la commission « Communication, Culture, Numérique » en a fait une restitution.

Madame Brigitte GOUNOT questionne sur un éventuel renouvellement de la convention avec la Fondation 30 Millions d'Amis.

Madame le Maire répond que ce sujet est porté à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

Monsieur Reynald HUCK revient sur sa question du précédent conseil municipal, à savoir sur le taux d'administration de la Commune.

Madame le Maire démontre que le taux d'administration est difficile à calculer sur une commune nouvelle. En effet, nous ne pouvons pas nous comparer à d'autres communes au vu de la spécificité de celle-ci (nombre d'habitants, superficie, nombre de communes fusionnées, les compétences exercées).

Monsieur Jean-Christophe LETIERCE souhaite connaître la position de Madame le Maire sur la création de la commune nouvelle.

Madame le Maire invite Monsieur LETIERCE à prendre connaissance des comptes rendus des conseils municipaux de l'époque.

L'ordre du jour étant épuisé à 21 h 30, la séance a été levée.

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire des délibérations N° 2024-106 à 2024-111.

# REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ANNÉE 2024

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire des délibérations N° 2024-106 à 2024-111.

### TABLE DES DÉLIBÉRATIONS

- 2024-106 Adoption de la motion de soutien au Conseil Département de l'Yonne.
- 2024-107 Renouvellement du panneau d'information dans le centre de Charny.
- 2024-108 Convention de partenariat périscolaire pour la garderie de Villefranche avec l'association « Enfance et Loisirs Pour Tous » année scolaire 2024-2025 avenant n°1.
- 2024-109 Consultation de l'Assemblée concernant l'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol.
- 2024-110 Autorisation donnée au Maire d'attribuer les marchés de travaux concernant les travaux de réhabilitation de l'ancienne trésorerie en Pôle archives.
- 2024-111 Demande de subvention à la Région Bourgogne-Franche-Comté dans le cadre du dispositif Effilogis pour le financement des travaux de réhabilitation de l'ancienne trésorerie en Pôle archives municipales.

Étaient présents les Conseillers Municipaux suivants: Gérald ALBANO, Nadine BEAUFILS, Régine BECUWE, Karine BUSSON, Michèle COIGNOUX, Claude COLLARD, Patricia CONTRAULT, Max DAVEAU, Marie-Hélène FILIE, Thierry GAUDIN, Jean-Pierre GERARDIN, Denis GLEYZE, Brigitte GOUNOT, Laurent GREGOIRE, Franck HORRY (à partir de 20h20), Reynald HUCK, Yann HUMEAU, Nathalie JARD, Fabienne JAVON, Claudine LAUBIN, Pascal LECOMTE, Jean-Christophe LETIERCE, Patrice MASSE, Solange MELLIN (à partir de 20h30), Elodie MENARD, Gisèle MIREUX-HOCHART, Sylvie MOLIA, Aurélie MOREAU, Roger MOREAU, Julie PARIZE (à partir de 20h30), Aurélien PECOT, Michèle RAUST-COUANAULT, Daniel ROY, Nathalie SAULNIER, Viviane VASSET, Rose-Marie VUILLERMOZ, Arnaud XAINTE (à partir de 20h25).

Absents excusés ayant donné pouvoir : Raymonde BEAUFILS (pouvoir à Nadine BEAUFILS), Pascal BOUDIN (pouvoir à Claudine LAUBIN), Liliane CARRE (pouvoir à Roger MOREAU), Hervé CHAPUIS (pouvoir à Aurélien PECOT), Serge COLOMBINI (pouvoir à Nathalie SAULNIER), Patrice CORBY (pouvoir à Sylvie MOLIA), Pascal COUILLAUT (pouvoir à Brigitte GOUNOT), Erick FLEURY (pouvoir à Jean-Christophe LETIERCE), Annick FOURNIER (pouvoir à Reynald HUCK), Gaëlle JANNOT (pouvoir à Rose-Marie VUILLERMOZ), Fabien PETIT (pouvoir à Pascal LECOMTE), Karine PONCELET (pouvoir à Michèle COIGNOUX), Hervé RIOTTE (pouvoir à Solange MELLIN), Francis VERPY (pouvoir à Patricia CONTRAULT).

Absents: Marie-Solenne BERGANDI, Alain VAVON.

Le Maire, Élodie MÉNARD. Le secrétaire de séance, Nathalie JARD.